



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité de l'adaptation

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Comité de l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux du Comité de l'adaptation entre décembre 2012 et octobre 2013. Il contient des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, notamment des informations concernant les réunions tenues, les changements dans la composition du Comité et dans son règlement intérieur, ainsi que les aspects budgétaires. Le rapport met ensuite en lumière les progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation, notamment dans les domaines de la promotion de l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et des synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention, de la fourniture d'une assistance technique et de conseils aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, ainsi que la diffusion et l'échange d'informations. Il donne également suite à la demande formulée par la Conférence des Parties pour que le Comité de l'adaptation développe certaines de ses activités. Le rapport s'achève par des recommandations à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au sujet de la manière dont le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements pourrait appuyer les travaux du Comité de l'adaptation, et des recommandations à la Conférence des Parties, entre autres celles de se féliciter des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, d'étudier quel serait le rôle d'un programme d'appui mondial à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation pour les pays en développement parties qui comptent parmi les pays les moins avancés et de se pencher sur les moyens de résoudre le problème de l'insuffisance du budget du Comité de l'adaptation.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle la quatrième réunion du Comité de l'adaptation a eu lieu.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–11	3
A. Mandat.....	1–4	3
B. Objet de la note.....	5	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6–7	3
D. Rappel.....	8–11	4
II. Questions d’organisation et de procédure	12–19	4
III. Progrès accomplis dans l’exécution du plan de travail	20–50	5
A. Promotion de l’adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et des synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention.....	21–27	6
B. Fourniture d’un soutien technique et d’orientations aux Parties.....	28–43	8
C. Diffusion et échange d’informations	44–50	12
IV. Définition plus précise des activités inscrites dans le plan de travail triennal.....	51–53	13
V. Recommandations à l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	54–62	13
VI. Recommandations à la Conférence des Parties.....	63	15
Annexes		
I. Terms of reference for the task force on national adaptation plans.....		16
II. Elaboration of activities included in the Adaptation Committee’s workplan under three work streams in order to enhance overall coherence.....		17
III. Possible support to be provided by the Nairobi work programme to the work of the Adaptation Committee		24

I. Introduction

A. Mandat

1. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a décidé que le Comité de l'adaptation fonctionnerait sous l'autorité et la direction de la Conférence des Parties, à laquelle il rendrait compte et qui devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes¹.

2. Dans la même décision, la Conférence des Parties a demandé au Comité de l'adaptation de faire rapport chaque année à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux, et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention, pour examen par la Conférence des Parties².

3. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a approuvé le projet de plan de travail triennal du Comité de l'adaptation et a attendu avec intérêt de recevoir, à sa dix-neuvième session, des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail, dont les objectifs consistent à promouvoir l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et les synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention et à fournir une assistance technique et des conseils aux Parties. La Conférence des Parties a demandé au Comité de l'adaptation d'approfondir les travaux énumérés sous les activités 7, 8, 11, 17 et 19 de son plan de travail³.

4. À sa trente-huitième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est déclaré prêt à soutenir le Comité de l'adaptation dans la mise en œuvre des activités pertinentes de son plan de travail dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Il a invité le Comité de l'adaptation à formuler dans son prochain rapport (qui sera adressé à la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session) des recommandations sur la façon dont le programme de travail pourrait prévoir un tel soutien.

B. Objet de la note

5. Le présent rapport contient des informations relatives aux travaux du Comité de l'adaptation entre décembre 2012 et octobre 2013.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) voudront peut-être examiner le présent rapport et recommander les éléments qu'il contient à la Conférence des Parties pour qu'elle décide des mesures à prendre, selon qu'il conviendra.

7. De plus, le SBSTA voudra peut-être examiner la recommandation formulée au sujet de la façon dont le programme de travail de Nairobi pourrait apporter un soutien au Comité de l'adaptation dans la mise en œuvre des activités pertinentes dans le cadre de son plan de travail.

¹ Décision 2/CP.17, par. 95.

² Décision 2/CP.17, par. 96.

³ Décision 11/CP.18, par. 1 et 2.

D. Rappel

8. Dans sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties a créé le Cadre de l'adaptation de Cancún, dont l'objectif est de renforcer l'action engagée dans le domaine de l'adaptation, y compris par la coopération internationale et l'examen cohérent des questions liées à l'adaptation au titre de la Convention. Dans ce contexte, et par la même décision, la Conférence des Parties a créé le Comité de l'adaptation qui est chargé de promouvoir la mise en œuvre de l'action renforcée en faveur de l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention.

9. Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a affirmé que le Comité de l'adaptation serait le principal organe consultatif auprès de la Conférence des Parties en ce qui concerne l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

10. Dans la même décision, la Conférence des Parties a aussi affirmé les cinq fonctions du Comité de l'adaptation et a décidé de la composition du Comité et de ses modalités et procédures. En outre, elle a demandé au Comité de l'adaptation de nouer des liens avec les programmes de travail, organes, institutions, organisations, cadres, réseaux et centres relevant ou non de la Convention qui traitent de l'adaptation.

11. Le Comité de l'adaptation a tenu en septembre 2012 sa réunion inaugurale, au cours de laquelle il est convenu d'un plan de travail triennal, a élu son président et son vice-président et a arrêté son règlement intérieur.

II. Questions d'organisation et de procédure

12. En 2013, le Comité de l'adaptation a tenu trois réunions: sa deuxième réunion, du 5 au 8 mars, à Bonn (Allemagne); sa troisième réunion, du 18 au 20 juin, également à Bonn; et sa quatrième réunion, du 5 au 7 septembre à Nadi (Fidji). En outre, le Comité de l'adaptation a organisé son premier atelier consacré au suivi et à l'évaluation de l'adaptation, qui s'est tenu du 9 au 11 septembre à Nadi. La cinquième réunion du Comité de l'adaptation se tiendra à Bonn du 5 au 7 mars 2014⁴.

13. Le Comité de l'adaptation a considérablement progressé dans la mise en œuvre de son plan de travail en convoquant entre ses réunions des groupes de travail spéciaux chargés d'activités spécifiques. À chaque réunion du Comité de l'adaptation, les responsables de ces groupes rendaient compte à l'ensemble du Comité des progrès réalisés, proposaient de nouvelles mesures et indiquaient les questions pour lesquelles de nouvelles orientations étaient nécessaires pour faire avancer les activités.

14. La troisième réunion du Comité de l'adaptation a été précédée d'une visite sur le terrain organisée par le Gouvernement néerlandais, dont l'objet était l'adaptation envisagée sous l'angle de la salubrité de l'eau et de la sécurité alimentaire⁵. Le Gouvernement des Fidji a organisé une visite sur le terrain avant la quatrième réunion du Comité de l'adaptation pour présenter des projets d'adaptation en rapport avec la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophe.

⁴ Toute la documentation de la réunion peut être consultée à l'adresse unfccc.int/6053.

⁵ Pour de plus amples informations, voir à l'adresse unfccc.int/7741.

15. Sur la demande des membres du Comité de l'adaptation, des services de diffusion sur le Web ont été mis à disposition afin de pouvoir retransmettre en direct et à la demande les débats pléniers des réunions du Comité de l'adaptation tenues à Bonn⁶.

16. Depuis son dernier rapport à la Conférence des Parties, des changements sont intervenus dans la composition du Comité de l'adaptation: le 16 mai 2013 M. Eisaku Toda (Japon) a remplacé M. Naoya Tsukamoto (Japon), dont la candidature était proposée par le groupe des Parties visées à l'annexe I de la Convention; et le 7 septembre 2013, M^{me} Renske Peters (Pays-Bas) a remplacé M^{me} Annemieke Nijhof (Pays-Bas), dont la candidature était proposée par le groupe Europe occidentale et autres pays.

17. À sa deuxième réunion, le Comité de l'adaptation a apporté des précisions à son règlement intérieur, qui avait été approuvé par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session. Les modifications convenues ont trait à la délégation de tâches par le Président au Vice-Président et à d'autres membres du Comité de l'adaptation, aux consultations entre le Président et le Vice-Président au sujet de l'établissement des ordres du jour et des projets de rapport sur les réunions du Comité, la publication à l'avance de l'ordre du jour et des autres documents des réunions et la retransmission des débats sur le Web⁷. Les modifications ne changeaient en rien les dispositions de la décision 2/CP.17 et ne nécessitaient donc pas d'être approuvées par la Conférence des Parties.

18. Le Comité de l'adaptation a remercié les Gouvernements allemand, japonais et norvégien ainsi que la Commission européenne du soutien financier et en nature qu'ils lui ont fourni. En outre, il a exprimé au Gouvernement des Fidji sa gratitude pour avoir accueilli sa quatrième réunion et l'atelier consacré au suivi et à l'évaluation de l'adaptation.

19. Comme c'est le cas pour d'autres organes constitués en vertu de la Convention, seulement trois des quatre réunions que le Comité de l'adaptation doit tenir pendant l'exercice biennal 2014-2015 seront incluses dans le budget de base. Toutes les autres activités seront organisées sous réserve de la disponibilité de fonds supplémentaires. Dans ce contexte, la capacité du Comité de l'adaptation à s'acquitter de sa charge de travail croissante et à répondre aux demandes des autres organes et de la Conférence des Parties est limitée par les ressources disponibles. Bien que des contributions aient été faites par des Parties visées à l'annexe II de la Convention, le volume des ressources est nettement insuffisant, ce qui compromet l'exécution en temps voulu des activités inscrites dans le plan de travail approuvé par la Conférence des Parties. Prenant acte de ce manque de ressources, le Comité de l'adaptation est convenu de rechercher des moyens d'utiliser les ressources existantes de manière plus efficiente.

III. Progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail

20. Le Comité de l'adaptation a réalisé des progrès considérables dans l'exécution de son plan de travail en 2013. Il a lancé toutes les activités programmées pour 2013 dans son plan de travail triennal, dont certaines sont déjà terminées et ont produit des résultats. La présente section met en lumière les progrès réalisés en 2013, en particulier dans les domaines spécifiés par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session. Le tableau ci-après indique les activités entreprises et les paragraphes du présent document où elles sont évoquées.

⁶ Les débats de la deuxième réunion sont accessibles à l'adresse <http://streamstudio.world-television.com/gaia/unfccc/20130305> et ceux de la troisième réunion à l'adresse http://unfccc4.meta-fusion.com/kongresse/ac03/templ/ovw_small.php?id_kongressmain=248.

⁷ Le règlement intérieur modifié peut être consulté à l'adresse unfccc.int/7495.

Activités prévues dans le plan de travail du Comité de l'adaptation entreprises en 2013 et paragraphes du présent document où elles sont évoquées

<i>N° activité</i>	<i>Description</i>	<i>Paragraphe(s)</i>
1	Élaborer les mandats, les plans de travail et/ou les décisions traitant de l'adaptation	22
2	Comparer et analyser les feuilles de route afin de déterminer les domaines où il y a des doubles emplois, des lacunes et des synergies	22
3 (i à iv)	Mettre en œuvre des activités visant à réduire les doubles emplois, à combler les lacunes et à renforcer les synergies	21 à 25
5	Inviter les institutions régionales et les organismes des Nations Unies à faire connaître l'aide qu'ils fournissent actuellement dans le domaine de l'adaptation aux pays en développement	41 à 43
9	Dresser une liste des experts dans le domaine de l'adaptation, en utilisant les fichiers existants	38
10	Élaborer les modalités et les lignes directrices des plans nationaux d'adaptation à l'intention des pays en développement qui ne comptent pas parmi les PMA	29 à 34, 39 et 40
12	Créer une base de données ou un mécanisme de centralisation pour les informations relatives à la planification de l'adaptation au niveau national	35
14	Organiser un atelier sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation	36 et 37
19	Examiner diverses questions et démarches en lien avec les moyens de mise en œuvre	51 et 52
20 et 21	Définir le processus et la portée d'un rapport d'ensemble et d'autres rapports périodiques consacrés à l'adaptation et établir ces rapports	44 à 48
22	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication, d'information et de diffusion	49 et 50

A. Promotion de l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention et des synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention

21. Le principal objectif du Comité de l'adaptation est de promouvoir la mise en œuvre de l'action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention. Dans ce contexte, le Comité de l'adaptation s'est efforcé tout au long de 2013 de déterminer comment il peut atteindre cet objectif. Il s'agit d'un processus continu qui progresse en même temps que le Comité de l'adaptation évolue.

22. Dans un premier temps, après la dix-huitième session de la Conférence des Parties, le Comité de l'adaptation a élaboré les mandats, les plans de travail et/ou les décisions traitant de l'adaptation afin de repérer les doubles emplois et les synergies et d'étudier les

mesures qu'il pourrait avoir à prendre. En vue de réduire les doubles emplois et de promouvoir les synergies, le Comité de l'adaptation s'est d'abord attaché à nouer des relations avec d'autres organes relevant de la Convention, comme le Groupe d'experts des pays les moins avancés (ci-après le Groupe d'experts), le Comité permanent du financement, le Comité exécutif de la technologie (CET) le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC), le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention et le Conseil du Fonds vert pour le climat. La participation aux réunions des autres organes, l'organisation de sessions de prise de contact et des échanges de correspondance pour s'informer des travaux présentant un intérêt mutuel, par exemple, lui ont permis d'y parvenir.

23. À mesure que l'année avançait, le Comité de l'adaptation a défini des objectifs précis pour la collaboration ainsi que pour les tâches et les activités spécifiques pour la réalisation desquelles il pourrait s'associer à d'autres organes constitués, comme le Groupe d'experts et le CET, ou à des programmes de travail, comme le programme de travail de Nairobi. Jusqu'ici, c'est avec le Groupe d'experts que la collaboration a été la plus active. Un membre du Groupe d'experts a participé aux travaux du groupe spécial chargé par le Comité de l'adaptation d'examiner les lignes directrices existantes relatives à la planification de l'adaptation au niveau national. En réponse à une invitation émanant du Groupe d'experts, le Comité de l'adaptation a désigné l'un de ses membres pour qu'il participe aux travaux du groupe consultatif chargé par le Groupe d'experts de concevoir l'outil NAP Central (la principale plate-forme d'information destinée à appuyer le processus des plans nationaux d'adaptation) ainsi qu'un autre de ses membres pour qu'il participe aux travaux d'une équipe chargée d'examiner les méthodes et la sélection des bonnes pratiques, ainsi que les enseignements retirés en matière d'adaptation.

24. En 2013, les débats sur la cohérence ont porté essentiellement sur la manière dont elle pouvait être améliorée s'agissant des moyens de mise en œuvre, en particulier le financement et les technologies. La collaboration entre les différents organes et programmes de travail traitant de l'adaptation, en particulier ceux qui s'intéressent surtout aux moyens de mise en œuvre, devrait donc s'intensifier tout au long de 2014, notamment au sein de l'équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation que le Comité de l'adaptation a créée et aux travaux de laquelle il invite le Groupe d'experts, le Comité permanent du financement, le CET et le Conseil du Fonds vert pour le climat à participer en désignant chacun un membre (voir ci-après au paragraphe 33). En outre, le Comité de l'adaptation et le CET collaboreront à l'occasion d'un atelier du CET consacré aux technologies pour l'adaptation, en vue d'élaborer des dossiers techniques sur l'adaptation. Le Comité de l'adaptation a également exprimé son désir de s'associer au Comité permanent du financement pour organiser le forum de 2014 de ce dernier sur le financement de l'adaptation.

25. En 2014, le Comité de l'adaptation continuera à encourager une plus grande cohérence entre les points de l'ordre du jour ayant trait à l'adaptation inscrits à l'ordre du jour des différents organes. La collaboration avec le Groupe d'experts et l'appui reçu du programme de travail de Nairobi ont constitué un premier pas important à cet égard.

26. Le Comité de l'adaptation a exposé ses vues sur le programme de travail relatif au financement à long terme⁸ et il a répondu à l'invitation de communiquer au CRTC ses vues, par l'entremise du Vice-Président du Comité de l'adaptation, qui fait également partie du Conseil consultatif du CRTC, au sujet des critères proposés pour l'établissement des priorités dans la fourniture d'un appui et des critères proposés pour faire partie des réseaux.

⁸ Cette communication peut être consultée à l'adresse unfccc.int/5916.

27. Quant à la promotion des synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention, le Comité de l'adaptation a encouragé la participation active d'observateurs à ses réunions. Des observateurs ont été invités à faire des déclarations générales à l'ouverture et à la clôture des réunions, à présenter des suggestions concrètes au cours des débats portant sur des points spécifiques de l'ordre du jour et à participer activement aux travaux des sous-groupes. Cette participation active des observateurs et la possibilité d'enrichir les discussions grâce à un apport d'expériences et de compétences nouvelles ont été jugées bénéfiques pour l'avancement des travaux du Comité de l'adaptation et sa recherche de synergies. Le Comité de l'adaptation s'efforcera en 2014 de renforcer encore les synergies avec les organisations, centres et réseaux ne relevant pas de la Convention.

B. Fourniture d'un soutien technique et d'orientations aux Parties

28. Le Comité de l'adaptation a entrepris, et en partie mené à bien, un certain nombre d'activités de son plan de travail visant à fournir un soutien technique et des orientations aux Parties dans deux domaines principaux: les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, qui comprennent le financement, les technologies et le renforcement des capacités.

1. Mesures d'adaptation

29. Suite aux demandes formulées par les Parties à la dix-septième session⁹ et à la dix-huitième session¹⁰ de la Conférence des Parties, le Comité de l'adaptation s'est employé à élaborer les modalités et les lignes directrices pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation destinées à aider les pays en développement qui comptent parmi les pays les moins avancés (PMA) à planifier, hiérarchiser et mettre au point leurs mesures de planification de l'adaptation au niveau national, conformément à la décision 5/CP.17. Le Comité de l'adaptation a d'abord examiné les lignes directrices existantes afin de déterminer si elles étaient adéquates et s'il subsistait des lacunes, en particulier s'agissant des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation¹¹, élaborées par le Groupe d'experts, sur la base des lignes directrices initiales pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation formulées lors de la dix-septième session de la Conférence des Parties.

30. Après avoir examiné les lignes directrices pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation, le Comité de l'adaptation a conclu qu'elles avaient un caractère général et non contraignant et qu'elles étaient donc suffisamment flexibles pour pouvoir s'appliquer aussi aux pays autres que les PMA. Si ces lignes directrices sont appliquées, il importe que le processus des plans nationaux d'adaptation s'appuie sur l'expérience des activités d'adaptation antérieures et tende à engendrer une cohérence. Les directives techniques du Groupe d'experts pourraient certes servir de point de départ – soit telles quelles, soit complétées – pour la formulation des plans nationaux d'adaptation dans les pays autres que les PMA, mais il faudra continuer à étudier la question de savoir comment rendre cet appui effectif pour qu'ils lancent le processus. Par exemple, le Programme mondial d'appui aux plans nationaux d'adaptation dans les PMA, mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement conjointement avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Bureau

⁹ Décision 5/CP.17, par. 30.

¹⁰ Décision 12/CP.18, par. 7 du préambule.

¹¹ Elles peuvent être consultées à l'adresse unfccc.int/7279.

des services d'appui aux projets, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, ne fournit un appui pour le moment aux PMA que pour qu'ils lancent et fassent avancer leurs travaux sur les plans nationaux d'adaptation (des informations plus détaillées sur l'appui aux pays autres que les PMA figurent dans les paragraphes 39 et 40 ci-dessous).

31. Compte tenu de la diversité des besoins et des capacités des pays en développement qui ne sont pas des PMA en matière de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation, un programme similaire d'appui à ces pays devrait s'attacher particulièrement à faire le bilan des initiatives antérieures et en cours lancées par les gouvernements nationaux, les organismes multilatéraux ou bilatéraux, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions, en vue de renforcer les capacités techniques et institutionnelles de planification de l'adaptation à moyen et à long terme. En outre, un programme d'appui aux pays qui ne sont pas des PMA devrait s'attacher davantage à créer les bases d'une participation effective du secteur privé à l'adaptation.

32. L'examen a également révélé que les lignes directrices pour l'élaboration des plans nationaux d'adaptation présentaient un certain nombre de lacunes et de limitations, qui résultaient des limites fixées par les lignes directrices initiales de la Conférence des Parties. Par exemple, les directives techniques du Groupe d'experts esquissent un processus, mais elles ne donnent pas d'indications détaillées sur la procédure à suivre pour certaines étapes, comme les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation ou l'appréciation des mesures d'adaptation. À la différence des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, des communications nationales et des évaluations des besoins technologiques, les plans nationaux d'adaptation n'ont pas de structure prédéfinie, ce qui pourrait les rendre difficiles à comparer.

33. Pour fournir un appui plus important aux pays en développement qui souhaitent formuler et mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation, le Comité de l'adaptation a créé, conformément à son règlement intérieur, une équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation (dont le mandat figure dans l'annexe I) et il a invité à participer aux travaux de cette équipe spéciale le Groupe d'experts, le CET, le Comité permanent du financement et le Conseil du Fonds vert pour le climat. Étant donné que le Comité de l'adaptation a pour mission d'aider tous les pays en développement parties en ce qui concerne leurs plans nationaux d'adaptation, la participation du Groupe d'experts est particulièrement importante pour assurer la synergie avec ses activités en cours visant à aider les PMA à formuler leurs plans nationaux d'adaptation, entre autres en répondant à toutes les demandes du Groupe d'experts, et pour que les PMA aient l'assurance que l'équipe spéciale les aidera aussi conformément au mandat et aux fonctions du Comité de l'adaptation.

34. En outre, le Comité de l'adaptation a précisé les modalités, telles que l'élaboration d'outils pratiques, de suppléments aux directives techniques pour les plans nationaux d'adaptation, la mise en place de portails comme la plate-forme NAP Central et d'activités de formation, auxquelles on pourrait avoir recours pour faire avancer les travaux dans ce domaine. L'équipe spéciale rendra compte au Comité de l'adaptation à chacune de ses réunions et par courrier électronique entre les réunions, en fonction des besoins.

35. Indépendamment de son examen des modalités des plans nationaux d'adaptation, le Comité de l'adaptation a entrepris ses travaux sur une base de données ou un mécanisme d'échange d'informations ayant trait à la planification de l'adaptation au niveau national. Il a d'abord passé en revue les bases de données et les mécanismes d'échange d'informations existants dans le domaine de la planification de l'adaptation au niveau national, comme la plate-forme NAP Central, afin de déterminer s'il souhaitait s'associer à certains d'entre eux ou s'il préférerait développer un système distinct. Après cet examen, le Comité de l'adaptation est convenu qu'il n'était pas nécessaire de développer une base de données distincte et qu'il choisirait au contraire de participer activement au développement de la plate-forme NAP Central et d'y contribuer, afin que celle-ci contienne des informations sur la planification de l'adaptation au niveau national présentant un intérêt pour les pays autres que les PMA.

36. Un aspect important de la planification de l'adaptation au niveau national est le suivi et l'évaluation de l'adaptation, aspect qui jusqu'à présent n'a pas été traité de façon adéquate dans le cadre de la Convention. Afin de tirer parti des processus existants dans ce domaine et d'y contribuer, le Comité de l'adaptation a organisé un atelier sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation¹². Ont participé à l'atelier des responsables du suivi et de l'évaluation de l'adaptation experts dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation à différents niveaux, notamment au niveau national ou à celui des programmes ou projets, appartenant à des administrations publiques, à des organisations régionales, à des banques pour le développement, à des agences de coopération technique bilatérale, à des instituts de recherche et à la société civile. L'atelier a abordé les trois questions de politique générale suivantes:

a) Étant donné la diversité de l'ensemble d'indicateurs existant actuellement pour mesurer et évaluer l'adaptation, comment les communautés, les pays et les organismes s'occupant du développement et de l'adaptation peuvent-ils parvenir à une notion commune de ce qu'est le progrès en matière de résilience climatique?

b) Comment est-il possible de créer un cadre qui mette en relation les évaluations individuelles et celles réalisées au niveau national de telle sorte que l'on ne se préoccupe plus uniquement des moyens permettant d'obtenir des résultats (les interventions individuelles) pour s'intéresser au résultat final attendu (que les pays soient moins vulnérables et possèdent une plus grande capacité d'adaptation)?

c) Comment les résultats du suivi et de l'évaluation doivent-ils être communiqués et diffusés afin, non seulement, que les résultats soient recyclés dans le processus d'adaptation correspondant, mais aussi que les enseignements et les bonnes pratiques recensées soient portés à la connaissance d'un plus grand nombre de responsables de la planification et de l'exécution des politiques d'adaptation?

37. Le rapport de l'atelier sera publié en novembre et il sera accessible sur les pages Web du Comité de l'adaptation¹³. Une fois qu'il aura examiné ce rapport début 2014, le Comité de l'adaptation formulera des recommandations et des orientations qu'il soumettra à l'examen de la Conférence des Parties à sa vingtième session.

38. S'agissant de l'établissement d'une liste d'experts, le Comité de l'adaptation a fait observer que de nombreuses listes d'experts circulaient déjà tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors de celui-ci. Ces listes recensaient un nombre suffisant d'experts pour aider le Comité de l'adaptation dans toutes les activités pour lesquelles il pourrait avoir besoin d'une aide extérieure. Le Comité de l'adaptation a donc décidé que les fichiers existants suffiraient au stade actuel et que la nécessité d'établir une liste d'experts pourrait être reconsidérée s'il le jugeait nécessaire.

2. Moyens de mise en œuvre

39. Tout au long de 2013, le Comité de l'adaptation a examiné les questions liées au financement des plans nationaux d'adaptation et il a décidé de poursuivre ses travaux sur le sujet en 2014 en vue de mieux cerner les questions techniques susceptibles d'entraver l'accès des pays en développement à des ressources pour leurs plans nationaux d'adaptation. Les questions qui demandent une analyse technique plus poussée sont notamment les suivantes:

a) Les principes directeurs contenus dans le document du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) traitant de la fourniture d'un appui pour la préparation du processus des plans nationaux d'adaptation conformément aux directives de la Conférence

¹² La documentation issue de l'atelier, notamment l'ordre du jour, le document de base, les contributions des participants et les exposés présentés, peut être consultée à l'adresse unfccc.int/7744.

¹³ unfccc.int/6053.

des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (*Operationalizing support to the preparation of the national adaptation plan process in response to guidance from the UNFCCC COP*)¹⁴, notamment la manière dont ces principes s'articulent avec les politiques et directives opérationnelles existantes destinées au Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et au Fonds spécial pour les changements climatiques, ainsi qu'avec les questions de l'additionnalité, de l'intégralité des dépenses convenues à couvrir et des conséquences de la conversion de «l'intégralité du coût des mesures d'adaptation» en «coûts additionnels»;

b) Les procédures et/ou prescriptions que doivent respecter les PMA pour accéder aux ressources du Fonds pour les PMA afin de financer leurs plans nationaux d'adaptation;

c) Les procédures et/ou prescriptions que doivent respecter les pays qui ne sont pas des PMA pour avoir accès aux ressources du Fonds pour les PMA afin de financer leurs plans nationaux d'adaptation.

40. Ces travaux seront étayés par un document de base traitant des questions énumérées ci-dessus qui sera élaboré, ainsi que par un dialogue qui sera organisé lors de la cinquième réunion du Comité de l'adaptation avec des représentants du FEM chargés du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques et des représentants d'autres organes et fonds, comme le Groupe d'experts, le Fonds pour l'adaptation et le Conseil du Fonds vert pour le climat.

41. Le Comité de l'adaptation a invité les institutions régionales et les organismes des Nations Unies à faire connaître l'aide qu'ils fournissent actuellement aux pays en développement pour l'adaptation, de même que pour le renforcement des capacités, y compris celles des institutions nationales. Les communications de ces institutions et organismes faciliteront un examen plus approfondi par le Comité de l'adaptation, dont le but est de renforcer le rôle joué par les institutions régionales et les organismes des Nations Unies dans l'appui à fournir pour intensifier l'action d'adaptation dans les pays en développement.

42. L'invitation à soumettre des observations a été lancée par le Président du Comité de l'adaptation dans une lettre accompagnée d'un modèle conçu à cet effet, qui a été envoyée aux centres de liaison des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales accréditées, ainsi qu'à un certain nombre de centres de liaison des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi. Cette invitation a également été affichée en bonne place sur le site Web de la Convention¹⁵. Sur les 121 organisations auxquelles des informations ont été demandées, 30 au total ont répondu, dont 28 ont fourni des contributions. Le Comité de l'adaptation a décidé d'envoyer des lettres de rappel à celles qui n'avaient pas répondu et d'adresser une invitation à des organisations qui n'avaient pas été sollicitées la première fois.

43. Toutes les contributions reçues viendront enrichir un document d'information qui sera examiné à la cinquième réunion du Comité de l'adaptation en même temps qu'une première liste des centres et réseaux régionaux traitant de l'adaptation, en vue de renforcer le rôle joué par les institutions régionales et les organismes des Nations Unies dans l'appui aux actions d'adaptation impulsées par les pays et d'étudier quelles activités supplémentaires le Comité de l'adaptation pourrait entreprendre.

¹⁴ Document GEF/LDCF.SCCF.14/06, disponible à l'adresse www.thegef.org/gef/meetingdocs/96/50.

¹⁵ unfccc.int/7722.

C. Diffusion et échange d'informations

44. Conformément à son plan de travail, le Comité de l'adaptation est convenu d'établir des rapports thématiques et généraux périodiques, qui fassent la synthèse des informations et des connaissances portant, entre autres, sur l'application des mesures d'adaptation et les bonnes pratiques en matière d'adaptation, les tendances observées, les enseignements retirés, les lacunes et les besoins, y compris dans l'appui à fournir, et les domaines qui exigent une plus grande attention, afin de les soumettre pour examen à la Conférence des Parties, en s'appuyant sur les informations fournies par les Parties et sur d'autres rapports et documents pertinents, notamment ceux d'autres organes relevant de la Convention.

45. Après avoir examiné la question, le Comité de l'adaptation est convenu d'établir deux types de rapports: d'une part, des rapports annuels thématiques, consacrés à un thème précis et abordant des questions d'actualité en matière d'adaptation; et d'autre part des rapports généraux, contenant une synthèse et une analyse des enseignements retirés des processus mondiaux et régionaux pertinents et des réunions pendant lesquelles les progrès accomplis dans la mise en place du Cadre de l'adaptation de Cancún auront été examinés et recensant les lacunes dans les données, les informations et les connaissances. Dans le cadre de son plan de travail triennal, le Comité de l'adaptation est convenu en outre d'établir des rapports thématiques en 2013 et 2014, ainsi qu'un rapport général complet en 2015 sur lequel serait fondée, selon qu'il conviendrait, l'orientation stratégique de la vingt et unième session de la Conférence des Parties et des autres organes des Nations Unies concernés.

46. Le premier rapport thématique, qui traite de l'état de l'adaptation dans le cadre de la Convention, a pour objectif de faire mieux connaître et comprendre les différents organes, programmes et secteurs qui s'occupent de l'adaptation dans le cadre de la Convention et la manière dont ils contribuent ensemble à l'action renforcée en faveur de l'adaptation¹⁶.

47. Le Comité de l'adaptation est convenu que le rapport thématique de 2014 porterait sur les outils et connaissances disponibles, les enseignements retirés et les difficultés rencontrées pour appliquer les différentes démarches qui orientent l'adaptation au niveau national, et que le rapport général de 2015 serait consacré aux progrès accomplis dans la mise en place du Cadre de l'adaptation de Cancún et analyserait, entre autres, les enseignements, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées pour établir et mettre en œuvre les plans nationaux d'adaptation, le rôle primordial des institutions et des parties prenantes au niveau national dans la planification et l'application des mesures d'adaptation, ainsi que le suivi et l'évaluation des mesures d'adaptation et de l'appui dont elles bénéficient.

48. Donnant suite à la demande de la Conférence des Parties pour qu'il envisage la mise en place d'un forum annuel de l'adaptation, le Comité de l'adaptation a décidé de créer ce forum et d'organiser sa première réunion, consacrée à l'adaptation aux changements climatiques, parallèlement à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, en vue de faire mieux ressortir l'importance de l'adaptation à l'échelle mondiale. Les intervenants au Forum de l'adaptation seront des personnalités connues issues d'un ensemble équilibré de régions et de domaines d'intérêt, des représentants de haut niveau des pays et d'autres acteurs dans le domaine de l'adaptation. Pour donner un plus large retentissement à cette activité, le Forum de l'adaptation sera télévisé.

49. Tout au long de 2013, le Comité de l'adaptation s'est employé à élaborer un projet de stratégie de communication, d'information et de sensibilisation afin de se doter de démarches pour la communication tant dans le cadre du processus de la Convention qu'en dehors de celui-ci. Les activités prévues sont notamment l'identification des publics visés, la définition des objectifs et des principaux messages à leur adresser et la détermination des moyens de communication à utiliser pour chacun.

¹⁶ Le rapport sera mis en ligne à l'adresse unfccc.int/6053.

50. Afin de donner des orientations aux membres lorsqu'ils représentent le Comité de l'adaptation à des réunions à l'extérieur, le Comité a élaboré une liste des questions fréquemment posées. Une fois que la version finale aura été établie, la liste sera affichée sur les pages Web du Comité de l'adaptation pour que les Parties et les autres parties prenantes intéressées puissent la consulter et elle sera actualisée en fonction des besoins.

IV. Définition plus précise des activités inscrites dans le plan de travail triennal

51. En réponse à la demande formulée par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session, le Comité de l'adaptation a approfondi les travaux énumérés sous les activités 7, 8, 11, 17 et 19 de son plan de travail. Pour ce faire, le Comité de l'adaptation a été guidé par son désir de renforcer la cohérence et les synergies et de faire en sorte que les activités ne soient pas menées de manière isolée et qu'au contraire elles se renforcent mutuellement en s'inscrivant dans un cadre plus large. Après avoir examiné ces activités, le Comité de l'adaptation a identifié les trois domaines de travail ci-après autour desquels ces activités peuvent s'articuler de manière cohérente:

- a) Un domaine de travail consacré à l'appui technique et aux orientations à fournir aux Parties sur l'action d'adaptation;
- b) Un domaine de travail consacré à l'appui technique et aux orientations à fournir aux Parties sur les moyens de mise en œuvre;
- c) Un domaine de travail consacré à la sensibilisation et à la diffusion et à l'échange d'informations.

52. L'organisation des activités dans ces trois domaines de travail (voir annexe II) ne remplace pas le plan de travail triennal, mais elle vise plutôt à refléter la plus grande cohérence avec laquelle le Comité de l'adaptation abordera ses travaux. Les trois domaines de travail incluent de nouvelles activités qui complètent l'activité 19, portant sur les moyens de mise en œuvre, ainsi que des ajustements du calendrier de certaines activités, lorsque cela est nécessaire.

53. Le Comité de l'adaptation abordera les activités 7 et 8 après avoir examiné les résultats des activités 5 et 6 (informations sur l'appui actuellement fourni par les organismes des Nations Unies et les institutions régionales pour renforcer les mesures d'adaptation dans les pays en développement et liste des centres régionaux). L'activité 11 sera examinée en attendant que l'équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation présente ses recommandations, et l'activité 17 sera abordée une fois que les résultats du programme de travail sur les pertes et préjudices auront été examinés pendant la dix-neuvième session de la Conférence des Parties.

V. Recommandations à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

54. Le Comité de l'adaptation s'est particulièrement félicité de la volonté exprimée par le SBSTA d'appuyer, par le biais du programme de travail de Nairobi, le Comité de l'adaptation dans la mise en œuvre des activités pertinentes de son plan de travail. En réponse à l'invitation formulée par le SBSTA, et après avoir examiné les principales caractéristiques, fonctions et activités convenues du programme de travail de Nairobi, le Comité de l'adaptation a identifié trois catégories générales d'appui que le programme de travail de Nairobi pourrait apporter aux travaux du Comité de l'adaptation, à savoir:

- a) La réalisation d'activités conjointes visant à renforcer les synergies et la cohérence;

b) La stimulation de nouvelles initiatives en rapport avec la diffusion d'informations et de connaissances à partir du réseau existant d'organisations partenaires qui se développe;

c) L'appui à la mobilisation des partenaires pour l'adaptation par le biais des modalités existantes dans le cadre du programme de travail de Nairobi.

55. S'agissant des activités conjointes, le Comité de l'adaptation et le programme de travail de Nairobi ont été chargés par la Conférence des Parties d'entreprendre des activités similaires ou connexes, soit pourraient l'être bientôt. Les activités de ce genre, qui actuellement peuvent porter sur les pratiques et les connaissances des communautés autochtones et sur la planification de l'adaptation au niveau national, pourraient être menées conjointement afin de renforcer les synergies et la cohérence.

56. Par exemple, le Comité de l'adaptation est convenu d'organiser un atelier sur les meilleures pratiques et les besoins des communautés locales et autochtones avec des contributions et la participation d'organes et de programmes compétents en vue d'échanger des compétences techniques en lien avec l'adaptation (activité 3 v) de son plan de travail). Le Comité de l'adaptation est convenu en outre d'établir une note de cadrage au premier trimestre de 2014 et d'organiser l'atelier au cours du troisième trimestre 2014, en vue de formuler des recommandations et des orientations pour examen par la Conférence des Parties, s'il y a lieu et en fonction des besoins. De la même manière, le SBSTA a demandé que soit établi, avant sa trente-neuvième session, et dans le cadre du programme de travail de Nairobi, un document technique portant sur les meilleures pratiques et les outils disponibles pour l'utilisation des connaissances et pratiques des populations autochtones et du savoir traditionnel aux fins de l'adaptation et que soit organisée, avant sa quarantième session, une réunion d'experts techniques sur l'utilisation des connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles aux fins de l'adaptation, en vue de formuler des recommandations à l'intention des spécialistes sur l'utilisation de ces connaissances et pratiques aux fins de l'adaptation.

57. De la même manière, le Comité de l'adaptation a décidé de rassembler et de compiler des informations pertinentes pour la planification de l'adaptation au niveau national et de recenser les bonnes pratiques permettant de prendre en compte l'adaptation dans les politiques, processus et initiatives de développement au niveau national, en collaboration avec le Groupe d'experts et le programme de travail de Nairobi (activité 13 de son plan de travail). Le Comité de l'adaptation est convenu en outre d'établir un document d'information sur les enseignements retirés et les bonnes pratiques au premier trimestre 2014. Le programme de travail de Nairobi a déjà compilé des études de cas sur les processus nationaux de planification de l'adaptation au niveau national en 2012 et il devrait examiner, à la trente-neuvième session du SBSTA, de nouvelles activités à entreprendre dans le domaine de la planification de l'adaptation au niveau national.

58. En ce qui concerne les informations et les connaissances, le programme de travail de Nairobi pourrait stimuler de nouvelles initiatives portant sur la diffusion d'informations et de connaissances par le réseau d'institutions et d'organisations partenaires existant qui se développe dans le but d'appuyer les activités ci-après figurant dans le plan de travail du Comité de l'adaptation: activité 6 (établissement d'une liste des centres et réseaux régionaux traitant de l'adaptation), activité 15 (collecte d'informations à jour sur l'adaptation, y compris sur ses limites), activité 18 (organisation d'une réunion d'experts sur la promotion de la diversification des modes de subsistance et de l'activité économique) et activité 21 (établissement de rapports d'ensemble et thématiques).

59. Enfin, en ce qui concerne la participation des parties prenantes, le programme de travail de Nairobi pourrait aider le Comité de l'adaptation à utiliser son vaste réseau de partenaires pour diffuser les produits pertinents du Comité de l'adaptation et à mettre en œuvre sa stratégie de communication, d'information et de diffusion.

60. L'annexe III contient un tableau qui récapitule les formes d'appui que le programme de travail de Nairobi pourrait apporter aux travaux du Comité de l'adaptation, notamment les modalités et les calendriers éventuels, pour examen par le SBSTA.

61. En conclusion, le Comité de l'adaptation a identifié de nombreuses possibilités pour que le programme de travail de Nairobi lui fournisse un appui dans ses travaux. Comme le SBSTA l'a prévu, les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi et celles du Comité de l'adaptation pourraient être programmées de manière à se renforcer mutuellement afin d'améliorer la cohérence et les synergies. En attendant que le SBSTA réexamine cette question, le programme de travail de Nairobi pourrait aider le Comité de l'adaptation en facilitant la production, la diffusion et l'application des données, informations et connaissances sur l'adaptation.

62. Concrètement, le Comité de l'adaptation recommande au SBSTA:

a) De demander au secrétariat d'organiser la réunion d'experts techniques sur l'utilisation des connaissances et pratiques autochtones et traditionnelles aux fins de l'adaptation parallèlement à l'atelier du Comité de l'adaptation sur les meilleures pratiques et les besoins des communautés locales et autochtones;

b) De demander aux Parties et aux organisations partenaires du programme de travail de Nairobi des contributions sur les bonnes pratiques et les enseignements retirés de la planification de l'adaptation au niveau national, que le secrétariat pourrait ensuite être chargé de rassembler dans un document d'information.

VI. Recommandations à la Conférence des Parties

63. Le Comité de l'adaptation est convenu de faire figurer les recommandations ci-après dans son rapport, pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session. Le Comité de l'adaptation recommande à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires:

a) De se féliciter des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation dans l'exécution de son plan de travail, notamment s'agissant de promouvoir l'adaptation de manière cohérente au titre de la Convention, de fournir une assistance technique et des conseils aux Parties sur les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre, en particulier de la création de l'équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation, et dans le domaine de la diffusion et de l'échange d'informations;

b) D'étudier quel serait le rôle d'un programme mondial d'appui aux plans nationaux d'adaptation pour les pays autres que les PMA, par exemple en invitant les organisations des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organisations compétentes, ainsi que les institutions bilatérales et multilatérales, lorsque cela est possible, à envisager d'établir dans le cadre de leurs mandats, le cas échéant, des programmes d'appui à ce processus qui pourraient faciliter l'appui financier et technique destiné aux pays en développement parties qui ne sont pas des PMA, et à communiquer au secrétariat, d'ici au 26 mars 2014 au plus tard, des informations sur les dispositions qu'ils ont prises en réponse à cette invitation;

c) De prendre note de la grave insuffisance des ressources mises à la disposition du Comité de l'adaptation et de se pencher sur les moyens de résoudre ce problème;

d) De se féliciter des efforts déployés par le Comité de l'adaptation pour utiliser les ressources existantes de manière plus efficiente.

Annexe I

[Anglais seulement]

Terms of reference for the task force on national adaptation plans

1. Objectives

1. The objectives of the task force are as follows:

(a) To serve as the panel within the Adaptation Committee that continuously looks at issues related to national adaptation plans (NAPs);

(b) To liaise with the Least Developed Countries Expert Group (LEG), upon request, in support of its work with regard to NAPs in the least developed countries (LDCs), ensuring consistence and supplementarity of mandates;

(c) To identify opportunities in which activities can also be employed by non-LDCs;

(d) To follow up on the operationalization modalities identified for the support of non-LDCs' NAPs under the guidance of the Chair and the Vice-Chair of the Adaptation Committee;

(e) To report to the Adaptation Committee at each of its meeting on issues identified and proposed activities to support the NAP process for all eligible developing countries.

2. Scope of work

2. The task force is requested to develop, with the support of the secretariat, a draft plan of action, taking into account the activities in the Adaptation Committee's workplan and the modalities and activities identified through the Adaptation Committee's work in 2013. The task force will present its draft plan of action at the 5th meeting of the Adaptation Committee for review and approval.

3. Composition

3. The task force will include five members of the Adaptation Committee. In addition, the Adaptation Committee invites the LEG, the Standing Committee on Finance, the Technology Executive Committee and the Board of the Green Climate Fund to each nominate one of their members to support the work of the task force.

4. Relationship with external experts

4. External members and experts could be actively engaged in and support the task force, as necessary and under the guidance of the Adaptation Committee. Those experts could include representatives of United Nations agencies, research and training institutions, regional centres and civil society, as well as other stakeholders, according to the specific needs that the task force is trying to address.

Annexe II

[Anglais seulement]

Elaboration of activities included in the Adaptation Committee's workplan under three workstreams in order to enhance overall coherence^a

<i>Timing</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
Third quarter, 2013	Conduct a workshop on the monitoring and evaluation of adaptation, building on and contributing to existing related processes (activity 14)	Invite regional institutions and United Nations agencies supporting work on adaptation to communicate, as per the template developed by the Adaptation Committee, their current support for adaptation in developing countries, including in relation to capacity-building, including of national institutions (activity 5) Second round of submissions and compilation thereof	
Fourth quarter, 2013	Prepare a report on the monitoring and evaluation workshop (activity 14) Establish a task force on national adaptation plans (NAPs) and invite one member each of the Least Developed Countries Expert Group (LEG), the Standing Committee on Finance (SCF) and the Technology Executive Committee (TEC), as well as a nominee of the Board of the Green Climate Fund (GCF), to work on modalities and guidelines for NAPs for developing countries that are not least developed countries for consideration by the Adaptation Committee (activity 10)	Prepare an information paper that strengthens the understanding of the roles of regional institutions and United Nations agencies in supporting enhanced adaptation actions in developing countries (activity 5)	Finalize and disseminate the 2013 thematic report on the state of adaptation under the Convention (activities 20 and 21) Develop and implement a communication, information and outreach strategy, building on existing channels, in order to provide decision makers and the media, including social media, with the latest information on adaptation (activity 22) Revised the strategy prior to the nineteenth session of the Conference of the Parties (COP), pending agreement by the Adaptation Committee (if no agreement, discussion of the revised draft at the 5 th meeting of the Adaptation Committee)
	Prepare a scoping paper for the workshop		Organize the 2013 Adaptation Forum at COP 19

<i>Timing</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
	<p>on best practices and needs of local and indigenous communities taking into account technical paper under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change (NWP)</p> <p>on best practices and available tools for the use of indigenous and traditional knowledge and practices for adaptation (activity 3(v))</p>		<p>on adapting to climate change, and hold a press conference</p>
<p>First quarter, 2014</p>	<p>Map mandates, workplans and/or decisions with adaptation relevance (activity 1)</p> <p>An updated information paper on possible cooperation in order to reduce duplication of actions, address gaps and strengthen synergies</p> <p>Identification of COP 19 decisions with adaptation relevance and inclusion of actions of the Adaptation Committee in an updated workplan, as appropriate.</p> <p>Compare and analyse maps in order to identify concrete activities to reduce duplication, address gaps and promote synergies (activity 2)</p> <p>Discussion of maps</p> <p>Identification of concrete activities to reduce duplication, address gaps and promote synergies and actions that may need to be undertaken by the Adaptation Committee</p> <p>Implement activities to reduce duplication, address gaps and promote synergies (activity 3)</p> <p>Working linkages with all adaptation-relevant bodies and work programmes under the Convention</p> <p>A shared understanding among the Adaptation Committee and other adaptation-relevant bodies, as well as across agenda items, of ways in which to reduce duplication, address gaps and promote synergies, in order to enhance action on adaptation</p> <p>Identify recommendations and guidance for consideration by the COP, as appropriate and as needed, on the basis of the outcomes of the workshop on the monitoring and evaluation of adaptation, with a view to providing technical support and guidance to Parties, in order to facilitate the enhanced implementation of adaptation actions (activity 14)</p> <p>Compile a list of regional centres and networks working on adaptation, with a view to strengthening their role in</p>		<p>Consider an in-session meeting to gather up-to-date information on adaptation, including the limits of adaptation, in collaboration with Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) Working Group II (WGII) (activity 15)</p> <p>Agreement with IPCC WGII on cooperation</p> <p>Consider progress made in collaborating with the LEG on NAP Central, a universally accessible, web-based central repository and</p>

Timing	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
Second quarter, 2014	<p>supporting country-driven adaptation actions (activity 6)</p> <p>Initial list of regional centres and networks working on adaptation, including information on their activities and capacities</p> <p>Information available online and updated regularly</p> <p>Taking into account the outcomes of the call to regional institutions and United Nations agencies (activity 5) and the list of regional centres and networks working on adaptation (activity 6), initiate consideration of developing a strategy to address gaps and opportunities identified and consideration of establishing an expert group to address those gaps and opportunities (activities 7 and 8)</p> <p>Establish an ad hoc group, in collaboration with relevant organizations and experts, to propose modalities to facilitate technical backstopping for projects for Parties upon request, for consideration by the Adaptation Committee (activity 16)</p> <p>Create an ad hoc group, decide on its size and identify the tasks of the group and the qualifications of its members</p> <p>Consider work resulting from the outcomes of the work programme on loss and damage (activity 17)</p>	<p>Following the development of a template by the Adaptation Committee at its 5th meeting, invite submissions from developed country Parties and bilateral, regional and other multilateral channels</p>	<p>hub for information pertinent to the NAP process, and agree on further action, as appropriate (activity 12)</p> <p>Convene an in-session meeting to gather up-to-date information on adaptation, including the limits of adaptation, in collaboration with IPCC WGII during the fortieth sessions of the</p>

<i>Timing</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
	the LEG, the GCF Board, the Least Developed Countries Fund/Special Climate Change Fund and other relevant bodies and programmes, in order to share technical adaptation-related expertise (activity 3(v))	on current experience, including criteria, priorities and other relevant information, and on means to incentivize the implementation of adaptation actions, including finance, technology and capacity-building and other ways to enable climate-resilient development and reduce vulnerability Information to enable the elaboration of a synthesis paper	subsidiary bodies (activity 15)
Third quarter, 2014	Identify recommendations and guidance for consideration by the COP, as appropriate and as needed, on the basis of the outcomes of the workshop on best practices and needs of local and indigenous communities, with a view to providing technical support and guidance to Parties, in order to facilitate the enhanced implementation of adaptation actions (activity 3(v))	Prepare a scoping paper for the workshop on means of implementation, taking into account the above-mentioned submissions and the information paper on the roles of regional institutions and United Nations agencies (activity 4)	Prepare a report on the meeting with IPCC WGII (activity 15) Organize the 2014 Adaptation Forum (theme and timing to be determined) Taking into account relevant work of the NWP and the LEG, in particular NAP Central, and the outcomes of the meeting with the IPCC, collect and compile, as appropriate in an information paper, relevant information on national adaptation planning, and identify good practices for integrating adaptation into national development policies, processes and actions (activity 13)
Fourth quarter, 2014		Prepare a synthesis paper on means of implementation, considering submissions and other information available, including relevant information resulting from the above-mentioned call to regional institutions and United Nations agencies Information for the Adaptation Committee to enable informed discussions on how to further engage in this activity	Finalize the 2014 thematic report on tools and knowledge available, lessons learned and challenges faced in the application of different approaches guiding national adaptation (activities 20 and 21)

Timing	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
First quarter, 2015	<p>Map mandates, workplans and/or decisions with adaptation relevance (activity 1)</p> <p>An updated information paper on possible cooperation in order to reduce duplication of actions, address gaps and strengthen synergies</p> <p>Identification of COP 19 decisions with adaptation relevance and inclusion of actions of the Adaptation Committee in an updated workplan, as appropriate</p> <p>Compare and analyse maps in order to identify concrete activities to reduce duplication, address gaps and promote synergies (activity 2)</p> <p>Discussion of maps</p> <p>Identification of concrete activities to reduce duplication, address gaps and promote synergies and actions that may need to be undertaken by the Adaptation Committee</p> <p>Implement activities to reduce duplication, address gaps and promote synergies (activity 3)</p> <p>Working linkages with all adaptation-relevant bodies and work programmes under the Convention</p> <p>A shared understanding among the Adaptation Committee and other adaptation-relevant bodies, as well as across agenda items, of ways in which to reduce duplication, address gaps and promote synergies, in order to enhance action on adaptation</p> <p>Prepare a scoping paper for the expert meeting on promoting livelihoods and economic diversification (activity 18)</p>	<p>Convene a workshop with the relevant bilateral, regional and multilateral institutions facilitating the means of implementation (finance, technology and capacity-building), as well as with development agencies at the country level, to discuss how to further promote the implementation of enhanced action in a coherent manner under the Convention. Representatives of the TEC, the SCF, the GCF Board, the Adaptation Fund Board and the Global Environment Facility will be invited (activity 4)</p>	
Second quarter, 2015		<p>Prepare a report on the workshop on means of implementation (activity 4)</p> <p>Consider the synthesis paper and the outcomes of the workshop on means of implementation and the workshop on the monitoring and evaluation of adaptation</p> <p>Draw key issues to ultimately provide guidance on means to incentivize the implementation of</p>	

<i>Timing</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
Third quarter, 2015	Convene an expert meeting, led by members of the Adaptation Committee, on promoting livelihoods and economic diversification to build resilience in the context of planning, prioritizing and implementing adaptation actions (activity 18)	<p>adaptation actions, including finance, technology and capacity-building and other ways to enable climate-resilient development and reduce vulnerability, including for the operating entities of the financial mechanism of the Convention, as appropriate</p> <p>Determine the need for and scope of a joint task force on means of implementation</p> <p>Prepare, in collaboration with the TEC, the SCF and the LEG, an input document with information and recommendations for further actions, drawing on the results of the workshop and synthesis paper on means of implementation, other relevant work completed during 2013–2015, adaptation good practices, information communicated by Parties on their monitoring and review of adaptation actions, support provided and received, possible needs and gaps and other relevant information, including information communicated under the Convention, for consideration by the COP when providing guidance on means to incentivize the implementation of adaptation actions, including finance, technology and capacity-building and other ways to enable climate-resilient development and reduce vulnerability (this activity may be done as part of a joint task force, but discussion on the need for and scope of such a task force would have to be held first; see above)</p>	Organize the 2015 Adaptation Forum (theme and timing to be determined)

<i>Timing</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on adaptation action</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on technical support and guidance to the Parties on means of implementation^b</i>	<i>Activities and outputs of the workstream on awareness-raising, outreach and sharing of information</i>
Fourth quarter, 2015	Prepare a report on the expert meeting on promoting livelihoods and economic diversification and identify recommendations and guidance for consideration by the COP, as appropriate and as needed, with a view to providing technical support and guidance to Parties, in order to facilitate the enhanced implementation of adaptation actions (activity 18)	Convene an in-session workshop/side event at COP 21 to present recent work of the Adaptation Committee on means of implementation and to discuss technical challenges and best practices in the experience of developing countries in accessing means to incentivize the implementation of adaptation actions, including finance, technology and capacity-building and other ways to enable climate-resilient development and reduce vulnerability	Finalize the 2015 overview report on progress in the implementation of the Cancun Adaptation Framework, with analysis of, inter alia, lessons learned, good practices and challenges faced in preparing and implementing NAPs, the key role of national institutions and stakeholders in adaptation planning and implementation, and monitoring and evaluating adaptation actions and their support (activities 20 and 21)

^a Please note that the elaboration of activities was guided by the Adaptation Committee's desire to enhance coherence and synergy and to ensure that activities are not undertaken in isolation but instead build on each other as part of a larger workstream. The organization of activities under the three workstreams is not instead of the three-year workplan but reflects a more coherent manner in which the Adaptation Committee will approach its work from the third quarter of 2013 onwards.

^b The elaboration of this workstream was undertaken in response to the Conference of the Parties' request to elaborate activity 19, on means of implementation.

Annexe III

[Anglais seulement]

Possible support to be provided by the Nairobi work programme to the work of the Adaptation Committee

<i>Relevant items within Adaptation Committee workplan</i>			<i>Possible support activities</i>		
<i>Activity</i>	<i>Deliverables</i>	<i>Time frame</i>	<i>COP/Adaptation Committee/SBSTA</i>	<i>NWP partner organizations</i>	<i>Secretariat</i>
<i>Undertaking of joint activities</i>					
3. Organize a workshop on best practices and needs of local and indigenous communities	Scoping paper Workshop and report thereon	First quarter of 2014 Second and third quarters of 2014	Adaptation Committee to develop a scoping paper taking into account the technical paper prepared under the NWP Adaptation Committee to organize the workshop earlier (second quarter) jointly with the NWP workshop		Ensure coherence and synergy in facilitating related activities under the Adaptation Committee and the NWP
13. Collect and compile information for national adaptation planning	Exchange of information with Parties, relevant bodies, programmes and institutions Information paper on lessons learned and good practices	Ongoing Third quarter of 2014	COP decision/SBSTA conclusions to mandate submissions from Parties and organizations on relevant issues and follow-up activities by the NWP in the area of national adaptation planning	Provide relevant information, including lessons learned and good practices	Coordinate and compile inputs from Parties and NWP partner organizations and ensure coherence and synergy in facilitating related activities under the Adaptation Committee and the NWP
<i>Provision of information and knowledge</i>					
6. Compile a list of regional centres and networks working on adaptation, with a view to strengthening their role in supporting country-driven	List of regional centres and networks working on adaptation, including information on their activities and	Third quarter of 2014		Provide information on institution-wide capabilities and relevant activities, good practices and lessons learned in carrying out adaptation activities, including the	Coordinate and compile inputs from NWP partner organizations

<i>Relevant items within Adaptation Committee workplan</i>				<i>Possible support activities</i>	
<i>Activity</i>	<i>Deliverables</i>	<i>Time frame</i>	<i>COP/Adaptation Committee/SBSTA</i>	<i>NWP partner organizations</i>	<i>Secretariat</i>
adaptation actions	capacities			provision of technical support to developing countries	
15. Convene a meeting to gather up-to-date information on adaptation, including the limits of adaptation, in collaboration with IPCC WGII	Meeting and report thereon	Second and third quarters of 2014 following publication of the IPCC WGII's contribution to the IPCC Fifth Assessment Report		Provide technical inputs to the preparation and delivery of the meeting	Coordinate technical inputs from NWP partner organizations for the meeting
18. Convene an expert meeting, led by members of the Adaptation Committee, on promoting livelihoods and economic diversification to build resilience in the context of planning, prioritizing and implementing adaptation actions	Scoping paper for the expert meeting Expert meeting and report thereon	Third quarter of 2015 Fourth quarter of 2015	COP decision/SBSTA conclusions to mandate submissions from Parties and organizations on relevant issues	Provide relevant information for the scoping paper Provide technical inputs to the preparation and delivery of the expert meeting	Coordinate and compile inputs from NWP partner organizations of information on their current practices and lessons learned in promoting livelihoods and economic diversification to build resilience Coordinate technical inputs from NWP partner organizations for the expert meeting
21. Prepare periodic overview reports synthesizing information and knowledge	Thematic report Overview report	Third quarter of 2014 Third quarter of 2015	COP decision/SBSTA conclusions to mandate submissions from Parties and organizations on relevant issues	Provide relevant information as requested Assist in widely disseminating the thematic and overview reports	Coordinate and compile inputs from NWP partner organizations of information relevant to the topic chosen for the thematic and overview reports

<i>Relevant items within Adaptation Committee workplan</i>				<i>Possible support activities</i>	
<i>Activity</i>	<i>Deliverables</i>	<i>Time frame</i>	<i>COP/Adaptation Committee/SBSTA</i>	<i>NWP partner organizations</i>	<i>Secretariat</i>
<i>Engagement of stakeholders</i>					
22. Develop and implement a communication, information and outreach strategy to provide decision makers and the media with the latest information on adaptation	Development and implementation of a communication strategy	Ongoing			Using existing communications channels (e.g. the eUpdate series and the focal point forum) under the NWP to communicate the latest information on adaptation

Abbreviations: COP = Conference of the Parties, IPCC = Intergovernmental Panel on Climate Change Working Group II, NWP = Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change, SBSTA = Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice, WGII = Working Group II.